Pêcheries du Canada.

Lorsque mon excellent ami, l'honorable ministre des Pêcheries, prétend qu'il n'y a plus de ministre de la Pêche et de la Chasse au Québec, mon ami sait fort bien qu'il y a encore l'honorable G. D. Lévesque qui s'occupe bien spécialement des questions de pêche et de chasse au Québec. Je ne sache pas qu'il ait demandé à l'honorable ministre des Pêcheries du Canada s'il était prêt à consentir à un programme conjoint.

Monsieur le président, ceci pour dire que je trouve le bill C-135 absolument inopportun dans les circonstances. Il n'est même pas, comme le disait tantôt le député d'un comté de la Colombie-Britannique, adaptable aux conditions de la Colombie-Britannique. Il peut être adaptable au Nouveau-Brunswick, peut-être, je n'en suis pas sûr, mais une chose qui est certaine c'est que la loi sur les pêcheries n'est pas adaptée aux besoins de l'heure en ce qui concerne la province de Québec.

L'honorable ministre connaît autant que moi la Gaspésie. Or, nous avons là des pêcheurs, des gens de métier qui font la pêche depuis plusieurs années, et, encore aujourd'hui, ils sont aux prises avec un problème inquiétant, non pas celui d'apprendre comment pêcher, mais comment mettre sur le marché les produits de la pêche.

L'honorable ministre n'offre rien dans son bill C-145. Il nous dit, par ailleurs, qu'il est prêt à étudier tous ce qui a trait aux pêcheurs, en général. Mais il ne présente pas de solution dans son bill.

Est-ce qu'un seul pêcheur sera mieux après l'adoption de ce bill qu'il ne l'était avant? Le ministre peut me répondre: Oui, certainement.

Il y a trois ans que l'honorable ministre s'occupe de pêcheries. Quelles ont été les améliorations à l'endroit des pêcheurs au Canada depuis que le ministre dirige ce ministère? Je le vois hocher la tête pour dire oui et non. Il sait que les conditions de vie des pêcheurs canadiens n'ont pas été améliorées et qu'elles ne le seront pas en vertu du bill C-145.

Je ne veux pas éterniser ce débat. Le ministre n'a pas de solution, dans son bill, pour venir en aide aux pêcheurs canadiens qui demeurent dans son comté. Le ministre nous dit: nous allons collaborer avec les universités, les étudiants, le gouvernement provincial. Pourquoi pas avec les dames de Sainte-Anne et les enfants de Marie, pour essayer de trouver une solution? Il sait fort bien que son bill n'est pas une solution. Il faut autre chose que ça, il faut un marché pour permettre aux pêcheurs de vendre leur d'étudier l'article 2 du projet de loi.

ce sont les amis de l'honorable ministre des production; il faut des marchés canadien et international.

A ce moment-là, les pêcheurs seront capables de distinguer entre les classes a), b), c) ou d), de leur production de poissons. Le ministre sait que les pêcheurs n'ont besoin ni d'un avocat, ni d'un notaire, ni du ministre pour leur dire comment faire la pêche. Par ailleurs, ils ont besoin d'un marché qui leur permettra d'écouler leur production afin de pouvoir vivre convenablement. C'est ce dont les pêcheurs ont besoin d'un bout à l'autre du Canada.

Une voix: Lui, il connaît ça!

M. Caouette: Certainement, il connaît ça.

• (8.50 p.m.)

[Traduction]

M. Howard: Monsieur le président, quand le ministre a fait ses observations introductoires, à l'étape de la deuxième lecture, il a déclaré que le projet de loi ne renfermait pas grand-chose de neuf, qu'il donnait seulement une forme statutaire à des mesures prises auparavant par voie d'affectations au postes spécifiques des prévisions budgétaires, qu'il rassemblait en une seule loi, au vu et au su de tout le monde, la procédure et les méthodes qui serviront de guide pour l'ave-

Cependant, il y a quelque chose de neuf dans le projet de loi, et c'est le fait de donner au ministère des Pêcheries des pouvoir en ce qui concerne les installations frigorifiques. Je félicite le ministre d'avoir enfin pris l'orientation que le PSD préconisait lorsque les conservateurs étaient au pouvoir.

- M. Caouette: Vous avez changé maintenant.
- M. Howard: Mon ami de Villeneuve dit que nous avons changé. Nous avons changé de nom, mais pas dans des circonstances aussi pénibles que celles qu'il a connues lui-même.
 - M. Caouette: Que dire du Crédit social?
- M. Howard: Le député veut parler du Crédit social. Je vais le prendre au mot et lui dire dans quelques minutes ce qui s'est passé dans ma province sous le Crédit social.
 - M. Caouette: Ce n'est pas la même chose.
- M. Howard: Mon ami dit que ce n'est pas la même chose. Monsieur le président, pourriez-vous me protéger quelque peu contre le député de Villeneuve?
- M. le président: A l'ordre, s'il vous plaît. Je rappelle au député de Skeena et au représentant de Villeneuve que nous sommes en train